



REFERENCE:KF/fup-116

19 avril 2016

Excellence,

En tant que Rapporteur Spécial chargé du suivi des observations finales du Comité des droits de l'homme, j'ai l'honneur de me référer à l'examen du deuxième rapport périodique du Burundi par le Comité.

A la fin de sa 112<sup>ème</sup> session en octobre 2014, le Comité a transmis ses observations finales à votre Mission permanente. A ce sujet, vous vous rappellerez qu'au paragraphe 22 des observations finales, le Comité avait sollicité dans un délai d'un an des informations sur certaines questions spécifiques ayant fait l'objet de préoccupations identifiées par le Comité (paragraphe 7, 12, 13 et 17 des observations finales).

Le 19 novembre 2015, le Rapporteur Spécial chargé du suivi des observations finales du Comité des droits de l'homme vous a envoyé une lettre de rappel. Au cours de sa 116<sup>e</sup> session, tenue à Genève, en mars 2016, le Comité a noté qu'aucune réponse n'avait été reçue sur les questions en attente. Par conséquent, je me permets de vous écrire afin de demander que les informations requises soient envoyées au Comité, dès que possible.

L'Etat partie est invité à soumettre le texte de ses réponses écrites au plus tard **le 10 juin 2016**. Une version électronique en format Word de ces réponses écrites devrait être adressée au Secrétariat du Comité des droits de l'homme (Mme Kate Fox Principi, [kfox@ohchr.org](mailto:kfox@ohchr.org), cc to Mme Fernanda Santana, [fsantana@ohchr.org](mailto:fsantana@ohchr.org)).

S.E. M. Pierre Claver Ndayiragije  
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire  
Représentant permanent  
Fax: 022 732 77 34



Le Comité espère vivement poursuivre à cette occasion son dialogue constructif avec les autorités du Burundi sur la mise en œuvre du Pacte.

Je vous prie d'agréer, Excellence, l'expression de ma très haute considération.

Sarah Cleveland

Rapporteur spécial chargé du suivi des observations finales  
Comité des droits de l'homme